

Cher Clients,
Nous avons le plaisir de vous adresser une nouvelle note d'information.
N'hésitez pas à nous contacter pour toute information dont vous pensez avoir besoin.

Cordialement,
Les Associés et les Collaborateurs d'EGYP

Technologies vertes – Green Technologies – Accélération des procédures de délivrance et nouvelle classification

Amélioration de la qualité de l'environnement, économie d'énergie, développement de sources d'énergie renouvelable, réduction des émissions de gaz à effet de serre, remède à des problèmes environnementaux ou atténuation des conséquences, préservation l'environnement et des ressources naturelles : pour les **technologies « vertes »**, certains pays ont mis en œuvre des mesures visant le **traitement accéléré** des demandes de brevet. Voici les principales.

Aux Etats-Unis, un programme pilote « US Green Technology Pilot Program » s'applique sur requête et sans taxe spécifique. Prolongé jusqu'à fin 2011, il permettrait de réduire de deux ans la durée moyenne de la procédure de délivrance.

Depuis 2009 au Royaume Uni, le programme « Green Channel », prévoit l'accélération sur requête écrite indiquant le bénéfice pour l'environnement et l'étape à accélérer (recherche, recherche et examen combinés et/ou publication).

Au Canada, depuis mars 2011, sur demande et sans taxe d'accélération, avec une déclaration selon laquelle la technologie à commercialiser aiderait à respecter l'environnement, la délivrance pourrait prendre moins d'un an.

Des mesures spécifiques existent aussi en Israël et en Australie ainsi qu'au Japon (« Green related applications ») pour les demandes sous priorité étrangère de petites entités et des techniques commercialisées dans les deux ans de la requête et en Corée du Sud (« Super Speed Examination System ») pour certains domaines techniques.

L'accélération peut, selon les pays, imposer certaines contraintes pour le déposant (nombre réduit de revendications ou publication anticipée, par exemple) ou aboutir à la délivrance du brevet sans que des demandes antérieures non publiées soient prises en compte, ce qui pourrait être préjudiciable à la brevetabilité du titre de brevet délivré.

En Europe, sans mesure spécifique, le programme PACE permet de réduire d'environ 18 mois la procédure de délivrance.

L'OEB a récemment développé une **nouvelle classe** pour les brevets portant sur les technologies d'atténuation du changement climatique, ECLA Y02.

Depuis septembre 2011, l'OMPI propose un outil en ligne, « **l'inventaire vert selon la CIB** » listant environ deux cents sujets concernant les technologies respectueuses de l'environnement, reliés aux symboles de la CIB les plus pertinents.

Sources USPTO, IPO-UK, OPIC, OEB, PNUE, OEB, CICDD, OMPI.

Jeanne VAILLANT
©Ernest Gutmann – Yves Plasseraud (EGYP) SAS